

**MP CARLA QUALTROUGH  
DELTA, C.-B.**

**TOWNHALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION**



**DÉPUTÉE CARLA QUALTROUGH  
DELTA, C.-B.**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE**

<b>CONSULTATION(S)</b>			
<b>Date(s) de la ou des rencontres</b>	<b>Heure et durée (de quelle heure à quelle heure)</b>	<b>Lieu de la consultation</b>	<b>Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)</b>
1. 12 oct. 2016	De 18 h 30 à 20 h 30	Odd Fellows Hall, 5425 Ladner Trunk Road, Delta, C.-B.	40 + 4 membres du personnel
2.			
3.			
4.			
<p><b>Forme :</b> <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement  <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député  <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert  <input type="checkbox"/> Période de questions et de réponses  <input type="checkbox"/> Conférenciers  <input checked="" type="checkbox"/> Autre – Présentation PowerPoint sur la réforme électorale; discussions de groupe des questions abordées et préparation d'un rapport; les commentaires des groupes ont été consignés sur les feuilles des points de discussion, puis transcrits dans ce rapport. Quelques participants et commettants qui ne pouvaient assister à la rencontre nous avaient fait parvenir leurs commentaires à l'avance.</p>			
<b>LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)</b>			
Modes de scrutin : X	Changement au mode de scrutin actuel : X	Participation électorale : X	Accessibilité et inclusion : X
Vote obligatoire : X	Vote en ligne : X	Représentation locale : X	Autre – Les députés voteraient à titre de commettant et non pas comme représentants de leur parti. Conserver le système actuel, mais en l'améliorant. Renforcer Élections Canada. Restreindre les dépenses, les dons et la durée de la campagne électorale. Dispenser plus tôt de la formation sur le processus électoral dans les écoles. Les « pour » et les « contre » des consultations par référendum.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
 131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
 Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

## QUESTIONS DE DISCUSSION

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Les participants ont-ils l'impression que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)**

**Avantages :** Le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) est stable, simple et compréhensible. Il a fait ses preuves depuis 150 ans. Il permet souvent d'élire un gouvernement majoritaire, ce qui par conséquent assure la stabilité. Il est moins sensible à la manipulation. C'est un système fondamentalement démocratique, appuyé par une Constitution et une Charte des droits claires et solides, fondées sur la législation. Il est en outre accessible et inclusif, avec un bon accès aux députés; les candidats sont choisis par des organisations locales et le vote n'est pas obligatoire.

**Lacunes et défis :** Le SMUT ne permet pas de former un Parlement dont le nombre de députés correspond au pourcentage de votes obtenu par les différents partis. Les gouvernements majoritaires sont souvent élus par une minorité d'électeurs. Les partis minoritaires y sont sous-représentés, de sorte que les gens qui votent pour ces partis ne se sentent pas représentés, sont découragés et estiment que leur vote n'est pas bien compris. Les députés ne peuvent pas faire grand-chose pour leurs commettants s'ils ne sont pas membres du parti au pouvoir, de sorte que le Parlement ne reflète pas, du point de vue démographique ou politique, la diversité des électeurs. Le vote repose sur une stratégie et non pas sur les sentiments des gens. Il ne s'agit pas d'un système à vote obligatoire. L'âge donnant le droit de vote devrait être abaissé. Il faudrait améliorer l'aspect technologique des élections et du vote.

**Quelles sont les alternatives au système actuel qui ont été discutées? Les participants ont-ils déterminé des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

**Représentation proportionnelle :** avec référence à la représentation équitable de tous les partis au comité sur la réforme électorale : <http://www.fairvote.ca/fvc-submission-to-erre/>. La démocratie s'exprime mieux lorsque chaque vote compte; la seule manière d'y arriver est de faire appel à la représentation proportionnelle. Tous les Canadiens devraient être en effet représentés, et non pas uniquement la volonté du parti au pouvoir.

Une population instruite ne se contente pas du système actuel où les « gagnants raflent tout ».

**Scrutin à vote unique transférable :** Un groupe pensait que cela permettrait d'avoir un Parlement plus représentatif, que c'est actuellement le cas, tout en offrant un mode de scrutin simple à comprendre. Ce mode limite en effet le pouvoir des partis, assure une meilleure collaboration au Parlement et améliore la législation.

Un groupe a proposé un **système mixte avec compensation proportionnelle** en prétendant que cela permettrait de représenter un plus grand nombre de personnes par circonscription. Des personnes avec des besoins diversifiés voteraient pour l'un des députés.

De nombreux groupes ont parlé des **assemblées de citoyens** comme d'un moyen positif pour étudier des changements et faire des recommandations sur d'importantes questions comme la réforme du système électoral. De telles assemblées ont eu lieu en Colombie-Britannique au début des années 2000, et on avait alors salué l'impartialité de ces assemblées de citoyens (même si leurs recommandations n'ont pas été adoptées après deux référendums).

La **représentation locale** s'est retrouvée au cœur de toutes les discussions. Tous considèrent en effet comme essentiel que le candidat soit choisi à l'échelle locale et demeure au sein de la

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

circonscription.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Il s'agissait d'un important point de discussion qui a donné lieu aux commentaires suivants : le caractère du Parlement est trop antagoniste; il devrait être plus collégial. Les publicités qui lancent des attaques diffusées lors de la campagne électorale découragent les gens. « Nous vivons à une époque où la polarisation est reine. »

Avec le système actuel, les résultats ne reflètent pas nécessairement la volonté des électeurs. De nombreuses personnes indiquent que les députés respectent la ligne de parti au lieu de se plier aux demandes des électeurs.

**Des manières d'encourager la participation des électeurs ont été abordées :** aborder tôt dans le cadre de la formation scolaire notre système démocratique ainsi que le processus électoral. Dans le secteur public, les étudiants n'en entendent pas parler avant le secondaire V (11<sup>e</sup> année), ce qui est beaucoup trop tard. Abaisser l'âge donnant le droit de voter. Faire du porte-à-porte entre les campagnes électorales pour connaître les problèmes auxquels les gens sont confrontés. Augmenter le nombre de bureaux de circonscription. Aborder les problèmes des gens et en discuter sur les médias sociaux. Les députés doivent se trouver dans leur circonscription pour discuter avec les gens; fixer un nombre minimum de jours pendant lesquels les députés devraient demeurer dans leur circonscription. Organiser un plus grand nombre d'assemblées générales et de groupes de discussion (comme celui-ci). Moderniser le scrutin, notamment en permettant le vote électronique. Les députés devraient s'engager auprès de tous les niveaux de gouvernement. Il faudrait veiller à ce que les partis minoritaires, p. ex. le Parti vert, soient représentés.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

La question a été abordée. Quelques participants croyaient que cela pourrait être utile, mais nombre d'autres pensaient que cela serait contraire aux valeurs canadiennes de « ... liberté de choix et de respect des droits de la personne au sein d'une population à forte diversité culturelle et religieuse. »

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Oui, les jeunes participants ont notamment indiqué que le vote en ligne encouragerait les jeunes gens à voter.

Un autre participant a affirmé (commentaires fournis par écrit) : « Le scrutin électronique fonctionne, et c'est un puissant outil pour informer et engager les électeurs. J'ai pu le constater à de nombreuses reprises en étant appelé à administrer des douzaines de scrutins en ligne au Canada et aux États-Unis. Mon expérience personnelle porte sur de nombreuses collaborations avec des communautés autochtones et leurs dirigeants qui souhaitaient intégrer les technologies de scrutin pour atteindre un plus grand pourcentage de leurs membres dans le but de les informer, de les engager et de les consulter en plus de faciliter l'acceptation (ou le rejet) d'importantes décisions liées aux lois régissant l'utilisation du territoire, aux codes imposés aux membres, au choix des dirigeants ou à la personnalisation du mode de scrutin. »

Certaines personnes ont exprimé l'opinion qu'il faudrait conserver le système actuel parce que les électeurs lui font confiance, qu'il est bien compris et aussi parce que « ... le gouvernement a des défis beaucoup plus importants à relever que celui-ci... »

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

D'autres personnes proposaient de conserver le système actuel tout en le modernisant, notamment en faisant appel au scrutin électronique, et en consacrant plus de temps et d'énergie à consulter et à informer les électeurs entre les campagnes électorales.

Tous souhaitaient d'ailleurs au plus haut point que le scrutin soit « secret ».

**D'autres sujets majeurs ont-ils été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes et des minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Quelques personnes se sont portées à la défense des référendums, mais la majorité des participants s'y opposaient. Un groupe a d'ailleurs suggéré de tenir un référendum après l'adoption d'un nouveau mode de scrutin, c'est-à-dire de tenir une élection avec le nouveau système, puis de mener un référendum pour décider s'il faudrait conserver le nouveau mode de scrutin ou revenir au précédent.

Une autre proposition visait à mener un vote libre au Parlement sur la réforme électorale.

De nombreux groupes ont abordé la question du financement des partis et des élections; tous s'opposaient à permettre le financement ou les dons de la part d'entités outre-mer, des syndicats, des grandes entreprises et des groupes d'intérêts spéciaux.

Un groupe souhaitait le rétablissement du financement par le gouvernement en fonction des résultats du scrutin lors de l'élection précédente.

Le besoin de mieux former et informer les électeurs revenait constamment, d'un groupe à l'autre.

Les députés DOIVENT être choisis par l'association de comté, sans être « parachutés » par le parti. Cette remarque était d'ailleurs courante.

Le nouveau système doit encourager une meilleure collaboration entre les partis.

Il faudrait renforcer les pouvoirs d'Élections Canada de sorte qu'elle puisse être en mesure de poursuivre les personnes et les partis qui contreviennent aux règles.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)**

- La représentation proportionnelle constitue une amélioration par rapport au système actuel, et la population canadienne est maintenant prête à l'adopter.
- Le nouveau système doit être facile à comprendre et à expliquer.
- Chaque vote doit compter.
- Les députés doivent être choisis à l'échelle locale, pas par le parti.
- Une représentation locale et pratique de la part des députés est grandement valorisée.
- Il est très important que les députés votent en fonction du souhait de la population qu'ils représentent au lieu de simplement suivre la ligne de parti.
- Un plus grand nombre de votes libres.
- Il faut être en mesure de représenter les électeurs dont les besoins sont différents.
- Une formation scolaire plus tôt sur le processus électoral ainsi qu'une information et des consultations constantes avec la population sur les grandes questions d'intérêt sont nécessaires afin d'éliminer l'apathie et d'encourager la participation des électeurs.
- En dépit des défis que doit relever le système actuel, le mode canadien de scrutin est stable et jouit d'un fort degré d'intégrité et de légitimité.
- Limiter les dépenses, les dons et la durée des campagnes électorales.
- Améliorer la *Loi sur l'intégrité des élections* et « donner du mordant » à Élections Canada.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

- La réforme électorale est complexe et il y a beaucoup de choses à apprendre.
- De nombreux participants sont d'avis que cette consultation a été très utile et ont exprimé le souhait de poursuivre les discussions.
- La majorité des participants semblaient réellement enchantés d'avoir pu mener de tels échanges avec leurs députés.

**Soumission du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

**Date : 14 octobre 2016**

**Signature du (de la) député(e) :**

**(Nom) Carla Qualtrough**

**Les rapports doivent être soumis aux greffiers du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que le présent document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Qualtrough, Carla – Circonscription 1A

Exp. : Qualtrough, Carla – Circonscription 1A  
Envoyé le : 14 octobre 2016, à 12 h 1  
Dest. : Qualtrough, Carla – Circonscription 1A  
Objet : Principes directeurs de la réforme électorale canadienne

Exp. : Qualtrough, Carla – Circonscription 1A  
Envoyé le : 14 octobre 2016, à 7 h 3  
Dest. : Qualtrough, Carla – Circonscription 1A  
Objet : Principes directeurs de la réforme électorale canadienne

Accusé de réception

Exp. : William Sharkey [mailto : wsharkey@icloud.com]  
Envoyé le : 14 octobre 2016, à 1 h 7  
Dest. : Qualtrough, Carla – Députée  
Objet : Principes directeurs de la réforme électorale canadienne

Carla,

Je souhaite vous remercier de l'occasion qui m'est donnée d'envisager quel processus de scrutin serait le meilleur pour aider mon député et le gouvernement canadien à mieux me représenter au Parlement et à la direction du pays. J'ai participé à deux groupes de discussion et, dans les deux cas, la majorité des participants souhaitaient conserver le processus de scrutin actuel, soit le système majoritaire uninominal à un tour. Au terme de la discussion, nous avons tenu un vote; après la première séance, trois participants sur cinq préféraient le processus majoritaire uninominal à un tour tandis qu'après la séance finale, c'étaient quatre participants sur cinq qui optaient pour ce processus. Fait intéressant à noter, l'animateur des deux séances pour notre groupe préférait un autre système de scrutin et insistait sur les avantages anticipés établis dans la documentation distribuée.

Je vous fais parvenir ce courriel avant l'échéance du 14 octobre parce que je crains que les présentations orales ne reflètent pas fidèlement l'opinion du groupe qui était fortement opposé au changement du système de scrutin. À deux occasions, nous avons clairement voté contre le changement. Je fonderai mes commentaires sur les « cinq principes directeurs », même si certains d'entre eux ont soulevé des préoccupations.

Nous considérons qu'il est essentiel de préserver le **concept de la représentation locale**. Le candidat élu au poste de député connaît, en effet, les engagements pris envers les électeurs, et il relève de sa responsabilité de faire valoir ces engagements devant le gouvernement. Cela signifie aussi que le député élu doit être principalement imputable envers ses électeurs. Pour ce faire, ce doit être une personne choisie par des membres du comté et elle doit, idéalement, résider dans la circonscription. Le candidat « parachuté » dans le comté par le parti ou par le chef du parti est redevable à deux niveaux, soit envers les personnes qui l'ont sélectionné d'une part et envers les personnes qui ont voté pour lui d'autre part, ce qui est inacceptable. Pour ce qui est des autres systèmes de scrutin, avec lesquels un député est choisi par association des votes de premier et de second tour, le député est redevable envers les deux parties. **Nous étions préoccupés par le fait que cette majorité « mixte » fasse en sorte que le candidat se sente d'abord imputable envers le parti politique en raison des objectifs souvent mixtes de la représentation locale.**

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Nous considérons aussi comme essentiel que le « **lien entre les intentions des électeurs et le résultat de l'élection** » ou entre « **l'efficacité et la légitimité du scrutin** » soit bien compris tant des électeurs que du député choisi. Avec le système majoritaire uninominal à un tour, le député élu connaît exactement les engagements pris envers les personnes qui l'ont élu. Dans un système où le résultat final du scrutin est un mélange entre les votes des personnes qui ont choisi l'élu comme premier choix et ceux des personnes qui le considéraient comme leur second choix, le député ne reçoit pas de mandat clair de la part de tous les électeurs. **Ainsi, il y aura des situations pour lesquelles le député devra prendre une décision en sachant fort bien qu'il existe un conflit entre les objectifs des personnes dont il était le premier choix et ceux des personnes dont il était le second choix. Là encore, notre préoccupation est qu'en cas de conflit, même si un député a été élu parce qu'un grand nombre de personnes l'a choisi comme second choix, ce dernier, au moment de voter ou de prendre une décision, tiendra plutôt compte des objectifs du parti politique qui l'a nommé.**

Nous sommes d'avis que l'**intégrité** du processus de scrutin qui doit être protégée est le seul engagement du député élu à défendre les intentions et les intérêts de ses électeurs. Lorsqu'un député est élu au second tour et que les divers partis politiques défendent des positions différentes, **nous sommes préoccupés du fait que le député élu défende en priorité les efforts de ces partis et opte pour soutenir le parti politique qui l'a nommé au lieu de représenter les personnes qui ont voté pour lui.** Ce serait tout particulièrement le cas lors des votes de confiance ou portant sur d'importantes questions, au cours desquels même si la moitié des députés a été élu à titre de second choix, ces derniers auraient de la difficulté à représenter un parti différent de celui qui les a nommés, **de sorte que nombre de votes parlementaires ne représenteraient pas la volonté des personnes qui ont choisi un député élu comme second choix.**

Selon moi, un « **engagement et une participation supérieurs** » envers le processus démocratique sont beaucoup plus une question de protocole parlementaire que de processus de scrutin. En effet, si l'engagement et la participation tiennent vraiment à cœur les députés, ces derniers devraient commencer par offrir la possibilité aux minorités de faire entendre leur point au Parlement, en leur donnant la parole, en respectant leur position et en assistant aux séances.

Le système de scrutin avec lequel les personnes votent pour un second choix accroît la complexité du processus et amène de la confusion dans l'esprit des électeurs en ce qui a trait à l'**accessibilité et à l'inclusivité** des députés, principalement lorsque leur élection est attribuable à de nombreux « seconds choix ». Il existe un certain degré d'incertitude quant à la manière dont notre représentant local s'occupera des questions qui entrent en conflit avec les objectifs du Parti libéral. À cet égard, les séances du Comité constituent un bon exemple. On nous avait en effet dit dans le mot d'ouverture que le processus de scrutin n'avait pas été établi avant la rencontre, de sorte qu'on peut donc se préoccuper du besoin de faire diligemment face aux engagements du gouvernement de vraiment connaître l'opinion de la population. J'ai été surpris de voir le petit nombre de chaises prévu pour la rencontre, ce qui veut dire que vous ne vous attendiez pas à une très grande participation. J'ai assisté à des rencontres sur les lignes de transmission de BC Hydro dans les Southlands, à Tsawwassen, où le nombre de participants de cette unique communauté dépassait les 200 personnes par rencontre. Lors des rencontres du Comité spécial sur la réforme électorale, il semblait établi d'office que les résultats de ces réunions formeraient la base des décisions politiques.

Notre groupe a aussi abordé d'autres principes, considérés comme essentiels. En fait, des systèmes de scrutin similaires aux systèmes envisagés ont mené à la création de petits partis dotés de programme ou de problèmes particuliers. Notre groupe appréciait le système majoritaire uninominal à un tour parce qu'il semble décourager la formation de nombreux petits partis scindés tout en encourageant la formation d'un gouvernement majoritaire en mesure d'atteindre ses objectifs. Là encore, le processus parlementaire pourrait encourager la

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

présentation de différentes positions en permettant un plus grand nombre de votes libres où le fait que les idées « ne soient pas d'origine locale » ne constitue pas un problème. Certains votes pourraient aussi être tenus par scrutin secret, de sorte que les députés puissent voter en fonction de ce qu'ils croient plutôt qu'en fonction de la ligne de partie.

Il est essentiel que les idées minoritaires puissent avoir leur place et soient débattues au Parlement, et les députés devraient pouvoir « dépolitiser » ces questions pour adopter une position correspondant à ce qui convient vraiment le mieux pour le Canada. Même si certaines questions sont essentielles, il faut tout de même les envisager en fonction du programme du gouvernement. De même, les questions de faible importance ont leur place, mais elles ne doivent pas uniquement décider du programme du gouvernement.

En conclusion, étant donné l'intérêt manifesté pour cette rencontre, le peu de préoccupation en ce qui a trait au changement et à la préparation des participants, je crois que le besoin d'une réforme relève beaucoup plus des souhaits des partis politiques que des besoins des électeurs ou du Parlement. Je doute que ce soit une question de grande importance pour les Canadiens. Les électeurs croient que leurs députés devraient plutôt s'occuper de susciter des possibilités d'emploi et d'investissement au Canada, de défendre nos droits sur les ressources naturelles dans le Nord du pays, d'élaborer des possibilités de développement de produits et de services exportables, d'encourager les investissements dans des domaines où le Canada possède un avantage concurrentiel naturel sur les États-Unis et l'Asie, d'élaborer une stratégie devant permettre au Canada et aux Canadiens de relever les défis que pose l'incertitude entourant les changements climatiques mondiaux, le tout sans nuire à notre compétitivité ni détruire notre culture et notre économie.

Bill Sharkey

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-992-3150; télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*